



11e PROGRAMME d'intervention

L'agence de l'eau Rhin-Meuse aide LES PETITES ENTREPRISES, L'ARTISANAT...



NOVEMBRE 2020




RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


AGENCE
DE L'EAU
RHIN-MEUSE


11e
PROGRAMME
d'intervention
2019-2024



En matière de gestion durable de la ressource en eau et de la lutte contre la pollution issue des petites entreprises et de l'artisanat, l'agence de l'eau Rhin-Meuse donne la priorité aux actions d'**adaptation au changement climatique**, de **préservation de la biodiversité**, de **réduction des émissions de pollution toxique** et de **bonne gestion des déchets dangereux pour l'eau**.

Les aides sont allouées dans le respect des règles d'attribution de l'encadrement communautaire des aides de l'État à la protection de l'environnement ou, pour certains investissements, dans le respect du règlement des aides de minimis.

Dans le cas d'une création ou de la délocalisation d'une activité, l'agence de l'eau est susceptible d'accompagner ces projets sous réserve de la prise en compte de solutions préventives de gestion des eaux pluviales. Pour les nouveaux sites, les investissements exemplaires sont susceptibles de bénéficier d'une majoration du taux d'aide de référence.







Les actions soutenues par l'agence de l'eau Rhin-Meuse au 11^{ème} programme auront vocation à accompagner l'innovation des territoires et des acteurs en matière de gestion de l'eau.



AIDES

accordées par l'agence
de l'eau Rhin-Meuse

TAUX D'AIDE DE RÉFÉRENCE

	MICRO ET PETITE ENTREPRISE** - ARTISANAT	AUTRE BÉNÉFICIAIRE (chambre consulaire, corporations, établissements d'enseignement, établissement de soins...)
ÉTUDES	70%	50%
TRAVAUX	Selon typologie	
1 Économies d'eau (réduction significative des prélèvements)		
2 Opération préliminaire à l'épuration (prétraitement, raccordement au réseau de la collectivité)		
3 Technologies propres		
4 Prévention ou réduction des risques de pollutions accidentelles ou par temps de pluie - ouvrage d'épuration - filière et gestion des boues d'épuration - plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) Taux : 50%	60%	40%
5 Prévention de la production de déchets dangereux pour les milieux aquatiques		
6 Gestion intégrée des eaux pluviales et végétalisation (aménagement extérieurs, voiries, espaces végétalisés) en privilégiant les solutions fondées sur la nature		
7 Création de zone de rejet végétalisée		60%
8 Investissements dans le cadre d'une démarche zéro pesticide (lutte biologique, plante couvre-sol, matériel alternatif...)		50%
Restauration, protection des milieux aquatiques et des zones humides Cours d'eau et gestion du bassin versant		60% <i>40% si opération ponctuelle 80% si échelle bassin versant</i>
Ouvrages transversaux et restauration de la continuité écologique		30% <i>Jusqu'à 100% pour les effacements d'ouvrages et leurs mesures d'accompagnement</i>
Milieux humides et biodiversité		40 à 60%*
9 Action de sensibilisation, d'éducation, d'information et de communication Événementiel Équipement pédagogique pour accueil du public		40% 30% 40% au cas par cas
10 Actions d'animation pour la lutte contre les pollutions toxiques dispersées		50%
Hygiénisation des boues - aide d'urgence alternatives boues		40 à 50% <i>Forfaitaire à la tonne de boues hygiénisées</i>

* Selon encadrement communautaire

** Selon critères européens



Action concourant à l'atténuation et à l'adaptation du changement climatique



11^e PROGRAMME d'intervention

Une ambition à la hauteur des territoires

Dans le cadre de son 11^e programme d'intervention, face aux urgences écologiques et sanitaires, l'agence de l'eau Rhin-Meuse soutient les projets

de nombreux partenaires (collectivités, industriels et artisans, agriculteurs, associations) nécessaires à l'atteinte des objectifs de bon état et concourant à la résilience et au développement durable des territoires.

Ainsi, l'agence de l'eau donne la priorité à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, à la restauration écologique des cours d'eau et des zones humides, à la biodiversité et à la lutte contre les pollutions toxiques et classiques. L'agence de l'eau affirme également une volonté d'action pour la protection des captages d'eau potable et l'encouragement aux économies d'eau en anticipation aux effets du changement climatique.

INFORMATIONS PRATIQUES

Pour formaliser votre demande d'aide ou suivre vos dossiers :
<https://rivage.eau-rhin-meuse.fr>

N° vert : **0800 710 325**

L'ensemble des documents constitutifs du 11^e programme (document intégral, synthèse, délibérations...) sont accessibles sur le site internet
www.eau-rhin-meuse.fr